

[lefigaro.fr](https://www.lefigaro.fr)

Banque de sperme, comment ça marche?

Cécile Bertrand

8-10 minutes

C'est un autre dossier brûlant de [la loi bioéthique](#). L'Assemblée nationale a voté, mercredi 2 octobre, l'article 3 du projet de loi qui ouvre un droit d'accès aux origines pour tous les enfants nés de dons à leur majorité, s'ils en font la demande. Après des discussions houleuses, l'article a été adopté en première lecture par 57 voix contre 16 et 10 abstentions. Si les querelles autour de la PMA ouverte à toutes les femmes cristallisent les débats, ce vote rappelle son importance dans le projet de loi bioéthique.

Quelles sont les banques de sperme en France?

Les «banques de sperme» françaises sont des structures encadrées et rattachées à des centres hospitaliers. «*En France on ne parle pas de "banque de sperme" mais de laboratoires ou centres autorisés à conserver des œufs ou du sperme*», précise d'emblée Nathalie Rives, présidente de la fédération Centres d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains (Cecos) et médecin responsable du Cecos de Rouen.

La fédération qu'elle dirige rassemble la quasi-totalité des «banques de sperme» française, [aussi appelées Cecos](#). Toutes les «banques»

n'ont pas pour autant l'obligation d'appartenir à cette fédération. «*Le seul impératif est d'obtenir une autorisation auprès de l'ARS*», explique Véronique Drouineaud, responsable de l'unité Cecos de l'hôpital Cochin (Paris). Cette autorisation est délivrée à condition d'être une structure à but non lucratif. Une fois l'agrément obtenu, c'est au centre de décider s'il souhaite intégrer la fédération des Cecos et bénéficier ainsi du réseau.

Historiquement, le premier Cecos voit le jour en 1973, sous forme d'association. «*Progressivement, ces centres ont intégré les services hospitaliers*», indique Nathalie Rives. Aujourd'hui on compte 29 Cecos répartis sur le territoire français. «*Sur les 29, deux ne font pas de don de spermatozoïde*», précise encore la scientifique. Car le champ d'action des Cecos va au-delà du seul don de sperme. «*Nous faisons aussi du don d'ovocytes, du don d'embryon et de la préservation de la fertilité masculine et féminine, dans le cas d'une maladie dont le traitement atteint la fertilité comme la chimiothérapie*», détaille la responsable du Cecos de Rouen.

Quelles conditions pour le don?

Le donneur doit répondre à plusieurs critères et obligations. Il doit avant toute chose être âgé de 18 à 45 ans, disposer de l'accord de son conjoint s'il est en couple et être en bonne santé. «*Avant de procéder au don, nous organisons un premier rendez-vous lors duquel nous effectuons un bilan sanitaire et génétique, une enquête familiale et faisons signer un consentement*», explique Véronique Drouineaud.

Concrètement, un médecin examine les risques génétiques au

cours d'un entretien. Une prise de sang est réalisée pour déterminer le groupe sanguin et rechercher des infections transmissibles, et un premier prélèvement de sperme est effectué pour évaluer sa tolérance à la congélation. Une entrevue avec un psychologue est également proposée mais non obligatoire. Enfin, le donneur doit signer un consentement à un don « *volontaire, anonyme et non rémunéré* ».

C'est seulement une fois ces conditions remplies que les dons peuvent commencer. « *On procède ensuite à autant de recueils qu'il faut pour avoir suffisamment de paillettes* (tubes dans lesquels sont conservés les spermatozoïdes, NDLR). *En général, il faut en faire entre 4 et 7 pour finaliser la démarche. Le donneur prendra ses rendez-vous au rythme qu'il souhaite* », précise Nathalie Rives. Le donneur a également la possibilité de « *préserver sa fertilité* ». « *Il peut demander qu'une partie de ses gamètes soient conservés pour son propre usage* », ajoute Véronique Drouineaud,

Combien de dons peut-on effectuer?

Si plusieurs recueils sont nécessaires pour un seul et même donneur, ce dernier ne peut faire de dons que dans un seul centre. « *À l'heure actuelle, il n'existe pas de fichier centralisé des donneurs. Il est donc théoriquement possible de faire plusieurs dons dans différents centres* », explique Marie-Xavière Catto, maîtresse de conférences spécialiste du droit de la bioéthique. C'est pourquoi la création d'un registre national est envisagée dans le projet de loi bioéthique.

Afin d'éviter tout risque de consanguinité, le nombre d'enfants nés avec les spermatozoïdes d'un même donneur est limité à 10. Une

fois cette limite atteinte, les paillettes restantes sont détruites ou utilisées pour la recherche scientifique, si l'accord a été donné.

Pour réaliser ces dons, chaque Cecos dispose d'une «salle de recueil». *«Ce sont des pièces dans lesquelles il y a un lavabo, un urinoir et un lit. Nous n'avons pas de revues pornographiques pour des raisons d'hygiène mais nous avons des vidéos de ce type. Le donneur peut aussi venir avec son téléphone. Un passe-plat reliant cette salle au laboratoire permet de donner le flacon sans avoir à se présenter devant le médecin»*, détaille Véronique Drouineaud.

Quelles techniques de conservation?

«Les spermatozoïdes sont dilués dans un produit cryoprotecteur qui permet de les protéger du froid», explique Nathalie Rives. Le tout est conditionné en paillettes, c'est-à-dire de petits tubes fins de 0,25 à 0,30 ml numérotés pour préserver l'anonymat et identifier les prélèvements.

Ces paillettes sont ensuite congelées dans l'azote liquide. *«Le sperme peut être ainsi conservé pendant plusieurs dizaines d'années»*, ajoute la scientifique. Les gamètes sont généralement utilisés dans les deux à trois années qui suivent le don.

Les receveurs peuvent-ils exiger des critères physiques?

En France, un couple de receveurs ne peut pas exiger de critères physiques précis du donneur. *«En revanche il existe des critères d'appariement. La politique des Cecos consiste à laisser les parents libres de dévoiler ou non l'existence d'un don de gamètes à leur enfant ou à leur entourage. Ainsi, pour que l'enfant puisse*

passer pour celui de ses parents, on veille à ce que la couleur de peau, le type et la couleur des cheveux ne soient pas trop éloignés de celui du père», explique Marie-Xavière Catto. *«En dehors de l'origine géographique, nous faisant très peu d'appariements»,* précise toutefois Nathalie Rives.

Que va changer la loi bioéthique pour les donneurs et les Cecos?

L'une des principales conséquences de la loi bioéthique est [la levée de l'anonymat du donneur](#). *«L'anonymat est maintenu lorsque la personne donne et que le couple reçoit. Il pourrait être levé par la nouvelle loi de bioéthique seulement lorsque l'enfant a 18 ans et s'il en fait la demande»,* rappelle Marie-Xavière Catto.

Or, pour l'heure, les donneurs signent un consentement à l'anonymat. *«La loi ne sera pas rétroactive»,* a rappelé Agnès Buzyn mercredi 3 octobre lors du débat à l'Assemblée nationale sur le sujet. Cette levée de l'anonymat pourrait donc rendre les stocks inutilisables. *«Lorsque la loi sera promulguée, il pourrait être question d'un délai supplémentaire pour utiliser les stocks afin de limiter les pertes et éviter la pénurie»,* indique Nathalie Rives. Mercredi 2 octobre, une nouvelle disposition a été ajoutée au texte initial, permettant que les donneurs de l'«ancien régime» puissent demander que leurs gamètes soient transférés dans le stock du «nouveau régime».

[L'ouverture de la PMA à toutes les femmes](#) devrait également changer la donne. *«Il y aura de fait plus de demandes. Il faudra donc plus de donneurs. Mais nous ne pouvons pas estimer si la levée de l'anonymat de la PMA entraînera une baisse du nombre*

de dons ou, au contraire, une augmentation», souligne Nathalie Rives.

Peut-on se procurer du sperme autrement?

Si les «banques de spermes» sont très encadrées, il existe d'autres moyens de se procurer des paillettes. [Le site Danois «Cryos»](#) propose, par exemple, pour quelques centaines d'euros, de se faire livrer à domicile des gamètes mâles. Le prix varie en fonction des délais de livraison et caractéristiques du donneur. *«Le choix de votre type de donneur a une influence sur le coût total, car certains types de donneurs sont plus chers que d'autres: un donneur non anonyme est plus cher qu'un donneur anonyme et un donneur disposant d'un profil détaillé est plus cher qu'un donneur disposant d'un profil de base»*, indique cette sorte d'Amazon du sperme.

Le but? Réaliser une insémination artisanale, c'est-à-dire une insémination en dehors de tout cadre médical. *«Acheter du sperme et procéder à une insémination artisanale est pénalement répréhensible en France, rappelle Marie-Xavière Catto. Mais, à ma connaissance, il n'y a jamais eu de condamnation»*, concède la juriste.